

Présidence : M. Bruno RACZKIEWICZ.

Secrétaire de séance : M^{me} Amélie PARSY.

Nombre d'élus en exercice : 19.

Présents : 13 / 19 : M. Bruno RACZKIEWICZ, M^{me} Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, M^{me} Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Jean-Yves THIERY, M. Alain BONNAFOUS, M. Marius HARVENT, M^{me} Henriette FLAMENT, M^{me} Chantal DAVID, M. Mathieu BECART, M^{me} Marie-Claire BAILLEUX, M. Alexandre VUYLSTEKER , M^{me} Pierrina COLIN.

Excusés ayant donné pouvoir 6 / 19 : M. Karl JOURNET (procuration donnée à M^{me} Amélie PARSY), M^{me} Lucile HADJI (procuration donnée à M. Mathieu BECART), M^{me} Carine ELIEN (procuration donnée à M^{me} Chantal DAVID), M. Johan DUFOUR (procuration donnée à M. Alain BONNAFOUS), M^{me} Anaïs OVERSAQUE (procuration donnée à M. Vincent CHARLET), M. Jean-Philippe CARTIGNY (procuration donnée à M^{me} Isabelle HEGO-GAUTIER).

Secrétaire de séance : M^{me} Amélie PARSY.

Votants : 19 /19.

Quorum : 10.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibération n°1 - Approbation du compte de gestion 2023.

Délibération n°2 - Vote du compte administratif 2023.

Délibération n°3 - Affectation du résultat 2023.

Délibération n°4 - Taux d'imposition des taxes locales directes 2024.

Délibération n°5 - INFORMATION - Etat annuel des indemnités perçues par les élus pour 2023.

Délibération n°6 - Vote du budget primitif 2024 de la Commune.

Délibération n°7 - Subvention 2024 au CCAS.

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mars

M^{me} Bailleux précise s'être abstenue lors du vote de la délibération relative au Contrat d'objectif avec la Médiathèque Départementale du Nord.

La correction sera apportée

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 mars

Votes : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0.

DELIBÉRATIONS

Délibération n°1 - Finances : Approbation du compte de gestion 2023.

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Madame HEGO GAUTIER, Adjointe en charge des Finances, présente le compte de gestion de l'année 2023 dressé par Monsieur le Percepteur de Trith-Saint-Léger, reprenant les soldes de l'exercice 2022, les écritures et soldes des écritures passées en 2023.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion du budget général de la Commune d'Haulchin, en tous points conforme au compte administratif,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures les résultats 2022, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés en 2023,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du comptable du budget général pour l'exercice 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2 - Finances : Vote du compte administratif 2023.

Rapporteur : M^{me} Isabelle HEGO-GAUTIER.

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence M. Bruno RACZKIEWICZ, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Bruno RACZKIEWICZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné.

Après présentation faite du compte administratif 2023 par Mme Isabelle HEGO GAUTIER, Adjointe en charge des Finances, résumé comme suit :

Montant des recettes de fonctionnement 2023 :	2 615 766,55€
Montant des dépenses de fonctionnement 2023 :	2 274 617,66€
Solde ;	+ 341 148,89€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 :	899 870,89€
Résultat cumulé	+ 1 241 019,78€
Montant des recettes d'investissement :	629 155,39 €
Montant des dépenses d'investissement :	655 430,23 €
Résultat reporté à l'issue de l'exercice 2022 :	- 505 476,37 €
Résultat cumulé d'investissement :	- 531 751,21 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement :	73 956,00 €
Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement :	75 000,00 €
Les restes à réaliser sont repris au Budget Primitif 2024	

M. Bruno RACZKIEWICZ, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le compte administratif 2023 du budget général.

Mme Bailleux : *Pouvons-nous avoir des détails concernant le compte 623 ?*

M. le Maire : *Les détails ont été évoqués en commission de finances à laquelle vous étiez présente.*

M. Charlet : *En 2017, sous votre mandature la dépense au compte 623 s'élevait déjà à plus de 53000€. En 2024 la dépense est de 57000€. La différence reste très largement en dessous du niveau de l'inflation de ces dernières années.*

Mme Bailleux : *La M57 était censée être plus analytique, il n'en est rien.*

M. Bécart : *A quoi correspond la dépense au compte 635 ?*

Mme Hego-Gautier : *Il s'agit des taxes foncières.*

Mme Bailleux : *Nous n'avons pas été informés de l'achat du l'immeuble situé au 10 rue Ernest Macarez.*

Mme Hego-Gautier : *Nous ferons en sorte d'informer plus précisément le Conseil Municipal des décisions du Maire.*

Délibération n°3 – Finances : Affectation du résultat 2023.

Rapporteur : M^{me} HEGO GAUTIER.

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Proposition de reprendre au budget primitif 2024, les excédents de résultats globalisés, selon la répartition suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT	BP 2024
Résultat cumulé en fonctionnement	+ 1 241 019,78€
Résultat cumulé en investissement	- 531 751,21€
Affectation au 1068 en section d'investissement	+ 531 751,21€
Reprise au R002 en fonctionnement	+ 709 268,57€

Délibération n°4 – Finances : Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2024.

Rapporteur : M. le Maire.

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les taux 2024 qui sont appliqués à :

- la taxe foncière «bâti»
- la taxe foncière «non bâti»
- taxe d'habitation résidence secondaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2024 :

- taxe foncière «bâti» : 38,79 %
- taxe foncière «non bâti» : 96,00 %
- taxe d'habitation résidence secondaire : 22.5%

Délibération n°5 – Finances : Etat annuel des indemnités perçues par les élus pour 2023

POUR INFORMATION

Sur rapport de Monsieur le Maire,

En application de l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui-même issu des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique, les communes sont tenues d'établir annuellement un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant le vote du budget.

Le présent état annuel retrace l'ensemble des indemnités versées aux élus au titre de l'année civile 2023 :

Maire : Bruno RACZKIEWICZ : 23 847,66 € Brut au titre de la Mairie, 6 329 ,94 € Brut pour la CAPH et 9 084 ,87 € Brut pour le SIMOUV, soit un total de 39 262,47 € Brut

Adjoints :

Karl JOURNET : 6 813,60 € Brut

Amélie PARSY 6 813,60: € Brut

Vincent CHARLET : 6 813,60 € Brut

Isabelle HEGO GAUTIER : 6 813,60 € Brut

Jean Yves THIERY : 6 813,60 € Brut

Conseillers Délégués :

Mathieu BECART : 1 898,10 € Brut

Alain BONNAFOUS : 1 898,10 € Brut

Chantal DAVID : 1 898,10 € Brut

Johan DUFOUR : 1 898,10 € Brut

Marius HARVENT : 1 898,10 € Brut

Henriette FLAMENT : 1 427,10€ Brut

Lucille HADJI Lucille : 1 427,10€ Brut

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cet état.

Délibération 6 – Finances : Vote du budget primitif 2024 de la Commune

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal ce jour,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Isabelle HEGO GAUTIER, Adjointe en charge des Finances,

Sur le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2024, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 3 159 368,57€

DEPENSES : 3 159 368,57€

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 268 707,21€

DEPENSES : 1 268 707,21€

Délibération 7 – Finances : Subvention 2024 au CCAS

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Le budget du C.C.A.S. doit, comme chaque année, être équilibré par une subvention du budget général de la Commune pour poursuivre ses missions dans les domaines de l'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- . d'accorder une subvention de 35 000 euros au C.C.A.S, versée en deux fois :
 - La première partie dès que la délibération sera rendue exécutoire
 - La seconde dès que besoin.

Les crédits **correspondants** sont inscrits à l'article 657363 du Budget primitif 2024 de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance, composée de 7 questions, à 21h07.

DESORDRE DANS LE PUBLIC

20H04 : *Dans le public, un administré, M. Jean-Louis Bailleux, est bruyant et invective l'adjoint aux travaux.*

M. le Maire appelle à un retour au calme.

20h47 : *Dans le public, un administré, M. Jean-Louis Bailleux, est bruyant et auteur de gestes déplacés.*

Par deux fois, M. le Maire lui demande de quitter la salle du Conseil Municipal. M. Bailleux refuse.

M. Charlet, Adjoint au Maire, téléphone aux forces de l'ordre pour demander l'évacuation de M. Bailleux.

21h04 : *M. Bailleux quitte la salle.*

21h07 : *La séance est levée.*

21h20 : *Les forces de l'ordre arrivent en mairie. M. Bailleux n'est plus sur les lieux.*

Fait à Haulchin, le 09 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Amélie PARSY

Le Maire,

Bruno RACZKIEWICZ